



U4U - Union pour l'Unité AISBL

Bruxelles, le 19 avril 2024

Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 8 avril 2024

Assemblée générale ordinaire tenue sous forme électronique.

Votants

249 votants. Le quorum de 213 électeurs a été atteint. L'AGO a donc délibéré valablement.

Résolutions

Résolution n°1 – L'assemblée générale approuve le rapport moral (rapport d'activité) présenté par le Conseil d'Administration sur les activités de l'Association au cours de la période écoulée.

Résolution n°2 – L'assemblée générale approuve les rapports annexes au rapport moral présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution n°3 – L'assemblée générale donne mandat au Conseil d'Administration pour étudier le rapprochement organique entre USHU et U4U au sein du Regroupement Syndical ou d'une autre structure.

Résolution n°4 – L'assemblée générale approuve les rapports financiers 2020, 2021, 2022 et 2023 et donne décharge de sa gestion au Conseil d'Administration sortant.

Résolution n°5 – L'assemblée générale approuve le budget 2024-25.

Résolution n°6 – L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle ordinaire à 30€ et la cotisation annuelle de soutien à 108€.

Résolution n°7 – L'assemblée générale renonce à la nomination de Commissaires aux comptes.

Résolution n°8 – L'assemblée générale modifie temporairement l'article 6 du règlement intérieur pour le seul Conseil élu au titre de cette AG, fixe le nombre d'administrateurs à trente au maximum. *Cette résolution, pour être adoptée, requiert une majorité d'au moins soixante pour cent (60%) des membres ayant voté au référendum électronique, selon l'art 21 des Statuts.*

Résolution n°9 – L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs à trente au maximum (si la résolution 8 est votée, sinon à vingt), le nombre d'administrateurs associés à vingt au maximum, le nombre de membres de la Commission des litiges à cinq au maximum.

Résultat du vote :

Résolution	Oui	Non	Abstention
1	231	3	15
2	228	3	18
3	232	3	14
4	222	5	22
5	230	3	16
6	233	9	7
7	196	25	28
8	219	9	21
9	221	6	22

La résolution n°8 devait obtenir au moins 150 votes positifs, ce qui est le cas.
Les résolutions sont donc toutes approuvées.

Résolution n°10 - L'assemblée générale proclame élus au Conseil d'administration les personnes suivantes et proclame élus à la Commission des litiges les personnes suivantes :

Election du Conseil d'administration

Résultat des votes :

Votes blanc : 13

Nom	Vote
Alcaraz Fabienne	81
Amaducci Giulia	77
AURIOLKarine	65
Brites-Nunes Margarida	80
Caelen Yves	94
Carney Lucinda Jane	70
Colinos Julien	71
CRUZADO-VANDENBERGH Yoann	65
Gervaise Anne	101
Juan-Linares Victor	84
Mairate Andrea	82
Menendez-Vallina Annabelle	90
ORTEGA-MONTERO Carmen	92
Rizza Graziella	73
SCHNEIDER Gregor	79
Soret Bertrand	69
Soyer Jean-Paul	106
Spanoudis Evangelos	77
STEPHANY Jean-Luc	72
TUERCK Sabine	76
Viesner Frédéric	64
Vlandas Georges	137
Vlandas Pénélope	96
Wert Bertrand	68
Wouters Paul	81
Yavas Huseyin	66

Election au Comité des Litiges

Résultats des votes

Votes blanc : 29

Nom	Vote
Gomez-Escudero Gérard	111
Gruttadaurea Salvatore	94
Lengenfelder Maria	129
Vieilledent Catherine	125

Le nombre de candidats étant égal ou inférieur au nombre de postes, tous sont élus.

Le Secrétaire,

Jean-Paul Soyer